

**CAP mar**

**2021**

**Certificat d'aptitude professionnelle « Maritime »**

**E50 Règlementation des activités maritimes et développement durable**

**Durée : 1 heure.**

-----

L'usage de la calculatrice est interdit.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

**Tourner la page**

**Page 1 sur 2**

**1<sup>er</sup> QUESTION (valeur = 6)**

Énoncer les conditions nécessaires pour être marin professionnel.

**2<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 6)**

1. (valeur = 2.5)

Donner le rôle de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

2. (valeur = 3.5)

Définir les obligations de l'armateur en cas de maladie en cours de navigation et d'accident du travail maritime.

**3<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 2)**

Définir : développement durable.

**4<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 6)**

1. (valeur = 3)

Expliquer ce qu'est une zone de réglementation des émissions de polluants atmosphériques (zone ECA [Emission Control Area »]).

2. (valeur = 3)

Indiquer l'objectif de cette réglementation et définir le type de navire auquel elle s'applique.